



ORDONNANCE COLLECTIVE

Initiation de la doxycycline en dose unique chez une personne asymptomatique à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par la prophylaxie post-exposition (PPE)

N° OC-SESM-10

Établissement : Santé Expert Services Médicaux

Période de validité : Juillet 2026 à juillet 2027

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Personne de tout âge piquée par une tique dans un secteur géographique visé par l'application de la PPE tel que précisé sur le site Web du MSSS et réunissant l'ensemble des critères suivants :

- ▶ Spécimen encore accroché à la peau et identifié comme étant une tique. Si spécimen retiré, le client doit l'avoir en sa possession **et**
- ▶ Absence d'atteintes évocatrices de la maladie de Lyme **et**
- ▶ Délai de 72 heures ou moins entre le retrait de la tique et le moment présumé de la prise de la PPE **et**
- ▶ Attachement de la tique à la peau pendant 24 heures ou plus.

PROFESSIONNELS OU PERSONNES HABILITÉS VISÉS PAR L'ORDONNANCE¹

Infirmières de l'ensemble des cliniques Santé Expert Services Médicaux

BUT/INTENTION THÉRAPEUTIQUE

Initier un traitement en dose unique de doxycycline chez une personne asymptomatique à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par la prophylaxie post-exposition (PPE) afin de diminuer les risques associés à la transmission de la maladie de Lyme.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Infirmières :
 - Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique ;
 - Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.

IPSPL RÉPONDANT

IPSPL hors RAMQ désignés selon le fonctionnement de Santé Expert Services médicaux

CONTRE-INDICATIONS À L'APPLICATION DE L'ORDONNANCE

Mêmes contre-indications que celles spécifiées pour l'application du protocole médical national no 628012, soit :

- ▶ Piqûre survenue dans un secteur géographique non visé par l'application de la PPE ;
- ▶ Impossibilité d'objectiver que le spécimen est une tique ;
- ▶ Présence d'atteintes évocatrices de la maladie de Lyme ;
- ▶ Antécédent de réaction allergique aux antibiotiques de la classe des tétracyclines (p. ex. doxycycline, minocycline, tétracycline).

¹ Le professionnel ou la personne habilitée doit s'assurer d'avoir les compétences nécessaires afin d'exécuter l'ordonnance (p. ex. : Formation)

Ainsi que :

- ▶ Présence d'une rougeur au site de la piqûre ou ailleurs sur le corps (re : cellulite, érythème migrant) ;
- ▶ Maladie hépatique active (ex. cirrhose active) ;
- ▶ Myasthénie grave décompensée ou mal contrôlée ;
- ▶ Épisode d'infection sévère ou compliquée à *Clostridium difficile* résolu depuis moins de 30 jours ;
- ▶ Être actuellement sous traitement d'antibiotique (classe des tétracyclines) ou l'avoir été jusqu'à 24 heures avant la piqûre de la tique.

PROTOCOLE MÉDICAL

Se référer au protocole médical national no 628012 de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.

- Appréciation des circonstances entourant la piqûre : site de la piqûre sur le corps, lieu géographique où a eu lieu la piqûre, date et heure de l'attachement de la tique, date et heure du retrait de la tique ;
- Appréciation de la condition de santé incluant l'histoire de santé, l'histoire médicamenteuse et les allergies, l'état général et les signes vitaux, l'absence d'atteintes évocatrices d'une maladie de Lyme, une inspection physique de la zone piquée et de l'ensemble du corps ;
- Si le spécimen est toujours accroché à la peau, procéder au retrait et conserver dans un contenant à température pièce en vue de l'envoi au laboratoire ;
- Validation de l'indication de la prophylaxie post-exposition (voir algorithme d'aide à la décision avant d'amorcer la PPE par doxycycline en dose unique à l'annexe III du protocole médical national) ;
- Prescrire, le cas échéant, selon l'âge et le poids.

Âge	Posologie	
☐ < 12 ans	☐ Poids < 45 kg : Doxycycline 4,4 mg / kg (max 200 mg) PO en dose unique	Poids en kg : _____ Peut avaler comprimé : ☐ Oui ☐ Non
	☐ Poids ≥ 45 kg : Doxycycline 200 mg PO en dose unique	
☐ ≥ 12 ans	Doxycycline 200 mg PO en dose unique	
DÉLAI MAXIMAL DE 72 HEURES ENTRE LE RETRAIT DE LA TIQUE ET LE TRAITEMENT		

SITUATIONS POUR LESQUELLES UNE CONSULTATION AVEC UN INFIRMIER PRATICIEN SPÉCIALISÉ EN SOINS DE PREMIÈRE LIGNE OU UN MÉDECIN EST OBLIGATOIRE

- ▶ Présence d'atteintes évocatrices d'une maladie de Lyme potentielle, dont la présence d'une rougeur.

DOCUMENTATION

Compléter le formulaire d'évaluation infirmière associé à cette ordonnance collective.

Effectuer l'enseignement sur la maladie de Lyme et les signes et symptômes à surveiller, les raisons de consulter un professionnel de la santé et les effets possibles de la médication.

Remettre la *Feuille de suivi* de l'INESSS et indiquer à la personne d'apporter cette feuille lors de la prochaine consultation, le cas échéant.

Remplir et transmettre le formulaire de liaison pour le pharmacien communautaire.

Compléter le formulaire de *Demande d'identification pour les tiques prélevées sur un humain* et l'acheminer avec le spécimen au laboratoire.

RÉFÉRENCES

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux. (2019). *Protocole médical national Initiation de la doxycycline en dose unique chez une personne asymptomatique à la suite d'une piqûre de tique survenue dans un secteur géographique visé par la prophylaxie post-exposition (PPE)*.
https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Ordonnances_collectives/Maladie_Lyme/INESSS_PMN_Lyme.pdf

Gouvernement du Québec. (2026). *Retrait d'une tique en cas de piqûre*.
<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/retrait-dune-tique-en-cas-de-piqure>

Gouvernement du Québec. (2026). *À propos de la maladie de Lyme et autres maladies transmises par les tiques*.
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/maladie-de-lyme/a-propos>

Gouvernement du Québec. (2026). *Maladie de Lyme - Information pour les professionnelles et les professionnels de la santé*.
<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/maladie-de-lyme/professionnels>

Gouvernement du Canada. (2026). *Maladie de Lyme : Façon de retirer une tique*.
<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-lyme/enlever-tiques-et-presenter-fins-analyse.html>

IDENTIFICATION DES PRESCRIPTEURS RÉPONDANTS

Nom, prénom, permis :

Bilodeau, Gabriel, OIIQ : 2141586 RAMQ : 811899

Latulippe, Brooke OIIQ : 2134561 RAMQ : 812173

Nom de l'établissement ou du milieu clinique :

Santé Expert – Médecine privée

Numéro de téléphone : 418-781-9963

Adresse de correspondance : 1363, Avenue Maguire, local 101, Québec, G1T 1Z2

Signatures :

Bilodeau, Gabriel IPSPL

Latulippe, Brooke IPSPL



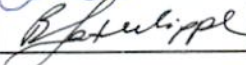
1. ÉLABORATION DE LA VERSION ACTUELLE

Bilodeau, Gabriel, IPSPL, OIIQ : 2141586 RAMQ : 811899, Latulippe, Brooke, IPSPL, OIIQ : 2134561
RAMQ : 812173, Naud, Marie-Frédérique, inf. OIIQ : 2191049

2. VALIDATION DE LA VERSION ACTUELLE

Bilodeau, Gabriel, IPSPL, OIIQ : 2134561 RAMQ : 812173, Latulippe, Brooke, IPSPL, OIIQ : 2141586
RAMQ : 811899

3. APPROBATION DE LA VERSION ACTUELLE PAR IPSPL RÉPONDANTS

Nom et prénom	Numéro de permis OIIQ / RAMQ	Signature	Téléphone	Télécopieur
Bilodeau, Gabriel	2141586 / 811899		418-781-9963	418-781-6036
Latulippe, Brooke	2134561 / 812173		418-781-9963	418-781-6036

4. RÉVISION

Date d'entrée en vigueur : ____ juillet 2026

Date de la dernière révision (s'il y a lieu) : _____

Date prévue de la prochaine révision : ____ juillet 2027